



# Prisons occultes: les pratiques de la CIA mises au jour

Par [Philippe Bach](#)

Mondialisation.ca, 14 août 2007

[Le Courrier](#) 14 août 2007

Région : [États-Unis](#), [L'Europe](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Droits humains et État policier](#)

DROITS HUMAINS – Dans une enquête très détaillée, «The New Yorker» explique comment la CIA, au nom de la lutte contre le terrorisme, impose à ses prisonniers, à Guantanamo et ailleurs, des modalités de détention inhumaines, en les soumettant notamment à la torture.

C'est une enquête qui vaut le détour. Dans son édition datée du 13 août, l'hebdomadaire étasunien The New Yorker jette un éclairage pour le moins cru sur les prisons secrètes de la CIA et sur les méthodes utilisées par celle-ci durant les interrogatoires, qu'il faut bien qualifier de torture. Le texte tient sur plus de onze pages. Il est disponible sur le site internet du journal<sup>1</sup>. L'auteure, Jane Mayer, démonte méticuleusement toute une série d'affirmations de l'administration Bush. Elle a eu accès à des documents inédits, ou du moins à des personnes qui les ont eus entre les mains. Dont un rapport fort critique – mais secret – du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Lequel a pu entrer en contact avec quinze prisonniers désormais détenus à Guantanamo<sup>2</sup>.

Ces derniers avaient auparavant transité par plusieurs prisons secrètes dont l'existence est niée, quand bien même l'administration Bush a mis fin à ces trous noirs du droit l'année dernière.

Une source – qui n'est pas nommée dans l'article – aurait pris connaissance du rapport du CICR et affirme que celui-ci qualifie les pratiques que la CIA met en oeuvre pour la détention et les interrogatoires des suspects d'«équivalentes à de la torture». Ces agissements constituent, toujours selon cette source, de «graves brèches» dans les Conventions de Genève. Ils violeraient la loi sur la torture adoptée en 1994 par le Congrès américain. Certains agents auraient d'ailleurs déjà contracté des assurances juridiques pour faire face à d'éventuels procès.

L'enquête détaille les pratiques de la CIA pour amener les suspects à fournir les renseignements utiles dans la lutte dite contre le terrorisme. Pour recouper ses informations, la journaliste a notamment pu se baser sur le témoignage d'un suspect, finalement innocenté et aujourd'hui de retour en Allemagne, qui a subi des sévices faisant penser «aux méthodes utilisées dans Orange mécanique», le roman d'Anthony Burgess.

## Méthodes staliniennes

Lorsque après le 11 septembre 2001 les Etats-Unis se sont lancés dans la lutte massive contre les mouvances combattantes, ils n'avaient guère d'experts en matière de torture, explique l'enquêtrice. Ils sont donc allés repêcher dans leurs archives les données tirées du

programme Phoenix mis en place lors du conflit vietnamien. Autre source: les méthodes de l'URSS stalinienne!

Ils ont par ailleurs fait appel à des psychologues militaires qui entraînent les troupes d'élite à résister aux sévices. Un programme connu sous l'acronyme SERE (pour survie, évasion, résistance et s'échapper). Parmi les tortures pratiquées, on trouve la noyade<sup>3</sup>, la privation de sommeil et de nourriture, l'isolation totale, y compris sensorielle, la soumission à des températures extrêmes, l'enfermement dans des cages qui ne permettent pas de se tenir debout ou, au contraire, le maintien dans une station verticale durant des périodes prolongées, la diffusion de musiques brutales ou de bruits qui évoquent des films d'horreur et les humiliations sexuelles. Certains détenus seraient ainsi restés nus durant plus d'un mois.

### **«Compétences» nouvelles**

Et cela marche, selon l'article du New Yorker. Un officier de la CIA parle d'«art de l'interrogatoire» en insistant sur les compétences acquises par son agence en la matière. En quelques semaines, la plupart des prisonniers se sont effondrés psychologiquement et ont été réduits à l'état de larve. Un état qualifié de «semipsychotique», (les plus solides tentant de se suicider). Ceci d'autant plus qu'à la base il existe chez les suspects – pour autant qu'ils soient coupables – une forte tendance à revendiquer leurs actes et donc à parler.

L'article explore aussi des ressorts inquiétants de l'âme humaine. Ainsi, pris un à un, les sévices ne constituent pas forcément des actes de torture. Celle-ci ne devient effective que par l'accumulation, la durée, l'ampleur et la systématique de ces pratiques. De surcroît, un médecin assiste les tortionnaires.

Avec cette considération presque cynique: les bourreaux ont eux aussi besoin d'un appui psychologique. Et il font des séminaires de débriefing pour discuter «jusqu'où on peut aller». Il y a une éthique dans la torture...

### **Données douteuses**

Les agents de la CIA ont cependant rencontré une difficulté de taille. Leur but est de récolter des informations fiables et exploitables. Or, en brisant la personnalité des prisonniers, ils les ont amenés à confesser des actes qu'ils n'avaient, selon toute vraisemblance, pas commis. Ce n'est pas étonnant, estime un spécialiste du renseignement, dans la mesure où les Etats-Unis ont mis au goût du jour des méthodes utilisées sous Staline pour faire avouer des crimes qui n'existaient pas.

Ainsi Kalid Sheik Mohammed, l'un des cerveaux de l'attentat du 11 septembre 2001, aurait confessé des choses fantaisistes ne serait-ce que pour faire plaisir à son interrogateur<sup>4</sup>: comme l'attentat contre le pape Jean-Paul II, un projet d'attentat contre Bill Clinton ou l'assassinat de Daniel Pearl. Une version à laquelle la famille du journaliste assassiné et plusieurs experts du dossier ne croient guère.

Autre dégât collatéral: les aveux ayant été arrachés sous la torture, la CIA se retrouve avec des prisonniers qu'elle ne pourra pas déférer devant la justice. Justice qui pourrait ne jamais déclarer recevables des preuves obtenues de la sorte. Les plus «pragmatiques» des agents de renseignement interviewés se demandent s'il ne vaudrait pas mieux exécuter rapidement de tels suspects une fois qu'ils ont parlé! !

Note :

1 [www.newyorker.com](http://www.newyorker.com) . Numéro daté du 13 août.

2 Ces pratiques ont souvent lieu dans des prisons secrètes en Afghanistan ou en Pologne. Officiellement, ces sites dont l'existence n'a jamais été reconnue semblent avoir été fermés. Les prisonniers auraient tous été regroupés à Guantanamo.

3 Cette technique, aujourd'hui admise par l'administration Bush, valait la cour martiale durant la guerre du Vietnam.

4 Une sorte d'attachement à une figure paternelle dominante se crée assez rapidement entre le prisonnier et son bourreau.

Le Courrier, le 10 août 2007.

La source originale de cet article est [Le Courrier](#)

Copyright © [Philippe Bach](#), [Le Courrier](#), 2007

---

Articles Par : [Philippe Bach](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)